

CRIMES au CANADA déclarés par la police en 2019



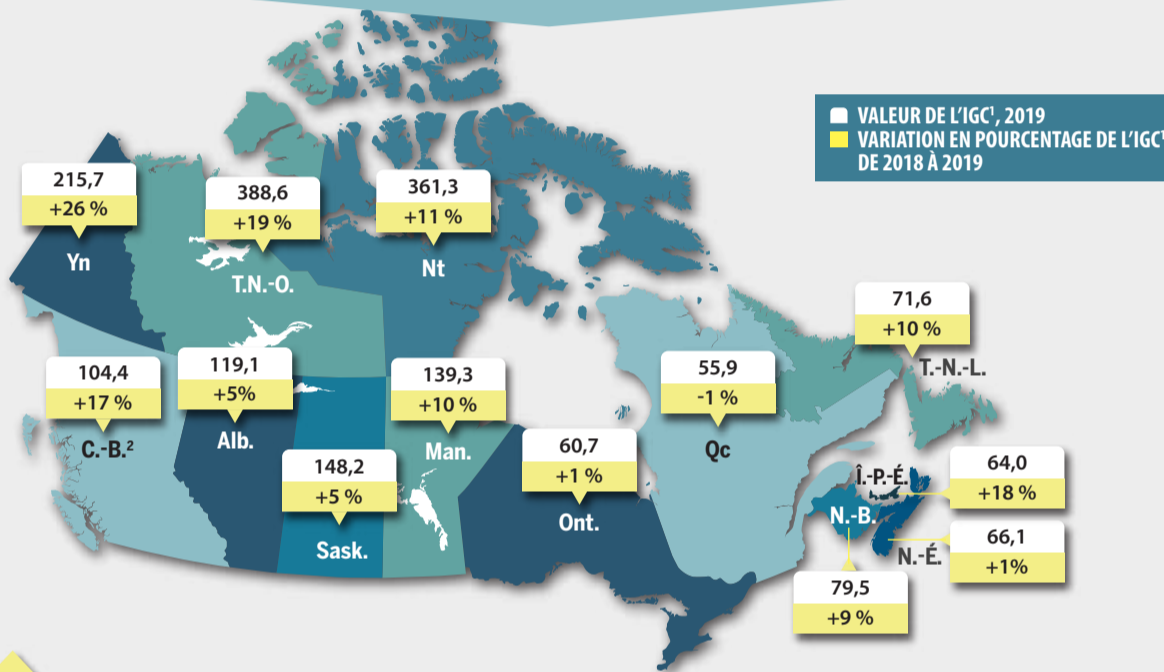
CRIMES QUI ONT CONTRIBUÉ À LA VARIATION DE L'IGC EN RAISON DE LEUR VOLUME ET DE LEUR GRAVITÉ

AUGMENTATIONS	
FRAUDE	TAUX +8 %
PORNOGRAPHIE JUVÉNILE	TAUX +46 %
MENACES	TAUX +20 %
MÉFAIT	TAUX +8 %
AGRESSION SEXUELLE (NIVEAU 1)	TAUX +7 %
VOL À L'ÉTALAGE DE 5 000 \$ OU MOINS	TAUX +11 %
DIMINUTIONS	
INTRODUCTION PAR EFFRACTION	TAUX -1 %

L'INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ (IGC)¹ a augmenté de **5 %** par rapport à 2018, ce qui représente une **5^{ème}** hausse consécutive après 11 années de baisses. La croissance de l'IGC au Canada en 2019 est attribuable à l'augmentation de nombreuses infractions, plus particulièrement la fraude, la pornographie juvénile, les menaces, le méfait, l'agression sexuelle (niveau 1) et le vol à l'étalage de 5 000 \$ ou moins.



EN 2019, 12 PROVINCES ET TERRITOIRES ONT FAIT ÉTAT D'UNE HAUSSE DE LEUR IGC.



+ 7 %
agression sexuelle

Dans la foulée des discussions qui se poursuivent au sujet des inconduites sexuelles et des agressions sexuelles non fondées, le **taux d'agressions sexuelles déclarées par la police a continué d'augmenter.**

EN 2019, **10 %** DES AGRESSIONS SEXUELLES ONT ÉTÉ CLASSÉES COMME NON FONDÉES³, COMPARATIVEMENT À **14 %** EN 2017

À la suite de la légalisation du cannabis en octobre 2018, les infractions prévues à la Loi sur le cannabis les plus courantes étaient **l'importation et l'exportation (64 %)**.

Si l'on exclut le cannabis, le **taux d'infractions relatives aux drogues a augmenté de 9 %**.

La police a déclaré **3 766** infractions liées aux opioïdes (à l'exception de l'héroïne), soit 1 261 de plus qu'en 2018.

À la suite des nouvelles dispositions législatives sur la conduite avec les facultés affaiblies en 2018, **l'augmentation la plus marquée du taux d'infractions de conduite avec les facultés affaiblies déclarées par la police en plus de 30 ans (+19 %) a été observée en 2019.**

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT AYANT ENREGISTRÉ LES 5 PLUS FORTES HAUSSES ET LES 5 PLUS FORTES BAISSSES DE L'IGC :

Les 5 plus fortes hausses de l'IGC

Kelowna ²	+20 %
Victoria ²	+16 %
Belleville	+13 %
Vancouver ²	+11 %
Peterborough	+10 %

Les 5 plus fortes baisses de l'IGC

Brantford	-10 %
Sherbrooke	-10 %
Halifax	-10 %
Guelph	-9 %
Windsor	-8 %

1. Le taux de criminalité permet de mesurer le volume d'infractions criminelles, tandis que l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) sert à mesurer le volume ainsi que la gravité des crimes déclarés par la police. Pour déterminer la gravité d'un crime, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines qui ont été effectivement imposées par les tribunaux de l'ensemble des provinces et des territoires. On attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Par conséquent, les infractions plus graves ont une plus grande incidence sur les variations de l'IGC.
 2. L'augmentation des crimes déclarés par la police en Colombie-Britannique en 2019 peut être en partie attribuable à la mise en œuvre de nouvelles normes de déclaration pour la classification des affaires comme étant fondées ou non fondées. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article complet de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 ».
 3. Une affaire est « non fondée » s'il a été déterminé après l'enquête policière que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction. S'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'infraction signalée ne s'est pas produite, l'affaire est classée comme « fondée ».
 Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.
 « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.